



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vie publique
Au cœur du débat public

Commémoration et mémoires de la Guerre d'Algérie

Dernière modification : 17 mars 2025

Temps de lecture %3E 30 minutes

Chaque 19 mars, la France rend hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Cette journée fait référence à l'entrée en vigueur du cessez-le-feu applicable sur le territoire algérien, intervenu après la signature des accords d'Évian le 18 mars 1962. Plus de 60 ans après, cette commémoration interroge toujours.

La loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Cette loi n'a pourtant pas fait taire le débat sur cette commémoration. Le 19 mars 1962 est en effet le jour de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, intervenu après la signature des accords d'Évian la veille (accords qui ont défini les conditions de l'indépendance de l'Algérie), mais il introduit aussi une transition chaotique vers l'indépendance algérienne et marque le début d'une histoire douloureuse pour les rapatriés et les harkis.

Plus de 60 ans après la fin de la guerre d'Algérie, la question de la réconciliation des mémoires divergentes entre la France et l'Algérie se pose toujours. L'histoire de cette période évolue et diffère selon les intérêts, les imaginaires ou le vécu personnel.